



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 JUIN 2007

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints  
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY,  
MM. WEIL, M. PIERSON, conseillers municipaux.

Membre excusée : Mme FIKUART, qui donne procuration à M. DEMANGE

M. SEROT Paul-Michel est désigné comme secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 26 mars 2007

#### **1. Lotissement :**

- a) Avenant Est Réseaux – Modification candélabres
- b) Avenant pour changement de raison sociale
- c) Dénomination des rues du lotissement
- d) Intégration des nouvelles rues dans la voirie communale

#### **2. Travaux extension école maternelle :**

- a) Avenant entreprise ROGER – travaux de menuiserie
- b) Acquisition du mobilier

#### **3. Parking Rue des Vosges :**

- Subvention au titre des amendes de police.

#### **4. Travaux église Sainte-Croix – Remplacement de l'autel.**

#### **5. Affaires domaniales :**

- a) Déclaration d'Intention d'Aliéner IMMOSTOC
- b) Déclaration d'intention d'aliéner HAUMANT Denis
- c) Déclaration d'intention d'aliéner MARCINIAK/THILLIEZ
- e) Acquisition du complexe sportif du Centre Hospitalier

#### **6. Décision modificative : transferts de crédit.**

#### **7. Mise à niveau des équipements sportifs – Partenariat Crédit Mutuel**

#### **8. Travaux de restauration du Rupt – Mission O.P.C.**

#### **9. Renouvellement du contrat d'entretien des fossés.**

#### **10. Divers.**

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2007 est adopté à l'unanimité.

## **1. Lotissement.**

### **a) Avenant au marché Est Réseaux.**

Lors de la réunion du 26 mars 2007, le conseil municipal a autorisé la signature d'un avenant avec l'entreprise EST RESEAUX pour un montant de 4 262,20 € concernant des travaux de raccordement de téléphone Rue Charly Ochs avec la traversée de route départementale RD 41.

En plus de cet avenant, le maire soumet au conseil municipal une proposition concernant la modification sur les candélabres avec remplacement de la lanterne Rognac par la lanterne Vénus ainsi que la mise en place d'un système de diminution d'intensité sur chaque candélabre qui devrait permettre de diminuer sensiblement les consommations d'électricité et d'une protection en rehausse béton en base du mât pour un montant de 4 560 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux modificatifs,
- autorise le maire à signer un avenant regroupant l'ensemble de ces travaux avec l'entreprise EST RESEAUX pour un montant global de 8 822,20 € H.T soit 10 551,35 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

### **b) Avenant de transfert de la mission de maîtrise d'œuvre suite au regroupement d'EST INFRA INGENIERIE et du Groupe EGIS.**

Le maire soumet au conseil municipal une proposition d'avenant présenté par EST INGENIERIE concernant le transfert du marché de « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un lotissement communal à Lorquin au lieu dit « Sous les Grandes Raies ».

Cet avenant a exclusivement pour objet de prendre acte du transfert de tous les droits et obligations d'EST INFRA INGENIERIE à EGIS AMENAGEMENT dans le cadre du contrat ci-dessus défini.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord au transfert du marché de maîtrise d'œuvre d'Est Ingénierie à Egis Aménagement
- autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

### **c) Dénomination des nouvelles rues.**

Le conseil municipal avait décidé, par délibération du 2 octobre 2006, décidé de donner des noms d'oiseaux aux trois nouvelles rues du lotissement.

Après réflexion et avoir rencontré la Poste, le maire propose au conseil municipal de rapporter la délibération du 2/10/2006 et de ne créer que deux rues dont le nom correspondrait à des personnages qui ont marqué l'histoire de Lorquin à savoir : le Dr FELTZ et le Général BRICE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins une voix contre, décide

- de rapporter sa délibération du 02/10/2006
- de dénommer les voies A et D : rue du Général Brice
- de dénommer les voies B – C et E : rue du Dr Feltz

d) Intégration des nouvelles rues du lotissement dans la voirie communale.

Le certificat d'achèvement des travaux de viabilité du lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche » a été délivré en date du 31 mai 2007. Le maire propose au conseil municipal d'intégrer les nouvelles voies dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer dans la voirie communale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007,

la rue du Dr Feltz avec 320 m  
la rue du Général Brice avec 255 m

**2. Travaux d'extension de l'école maternelle**

a) Avenant pour travaux de menuiserie avec l'entreprise ROGER.

Le maire soumet au conseil municipal une proposition concernant des travaux complémentaires souhaités par les enseignants concernant la réalisation d'un placard dans la salle de classe n° 3 ainsi que la pose d'étagères dans les placards de la salle d'activités pour un montant global de 4 094,00 € H.T. soit 4 896,42 € T.T.C.

Cet avenant ramène le marché de base de 47 273,46 € T.T.C. à 52 169,88 € T.T.C. et représente 10,35 % d'augmentation.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux complémentaires
- autorise le maire à signer l'avenant correspondant

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

b) Acquisition du mobilier.

Le maire communique au conseil municipal la liste du mobilier (hors stores) retenu pour équiper l'école maternelle et les nouveaux locaux du périscolaire choisi dans les catalogues suivants :

ACODIS – Jeu extérieur et dalles de sécurité pour un montant de	3 963,72 € T.T.C.
Centre LECLERC – Electro-ménager, vidéo, T.V. pour un montant de	2 376,10 € T.T.C.
NATHAN – Petit mobilier, pour un montant de	4 536,48 € T.T.C.
WESCO – Banquettes, tables, chaises, pour un montant de	1 330,02 € T.T.C.
DELAGRAVE – Tableau, bureaux pour un montant de	3 547,22 € T.T.C.
SCORE – Tapis, jeux de sport (salle de psychomotricité pour	551,36 € T.T.C.
CAMIF – Mobilier, jeux, couchettes pour les petits pour	17 900,97 € T.T.C.
PICHON – Atelier pour l'école pour un montant de	97,50 € T.T.C.
SM BUREAU – Ateliers pour l'école pour un montant de	161,16 e T.T.C.
BOURRELIER – Atelier bibliothèque pour un montant de	771,00 € T.T.C.
ASCO – Balles pour salle de psychomotricité pour un montant de	135,00 € T.T.C.
BRUNEAU – Mobilier bureau pour un montant de	107,28 € T.T.C.
<b>Soit au total :</b>	<b>35 477,81 € T.T.C.</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- donne son accord pour l'acquisition du mobilier selon devis ci-dessus et demande son inscription en section d'investissement.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

**3. Travaux d'aménagement du parking rue des Vosges - Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.**

Par courrier du 3 octobre 2006 nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement de 4 places de stationnement supplémentaires rue des Vosges ainsi que 3 places rue du Général Leclerc.

Par courrier du 11 avril 2007, M. le Président du Conseil Général nous informe que la commission permanente a décidé de nous accorder une subvention de 19 910 € pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal

Entendu l'exposé du maire ;

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général, relative à l'octroi d'une subvention pour les travaux susmentionnés,

Délibère comme suit :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'aménagement de 7 places de stationnement
- vote un crédit de 56 887,50 € nécessaire au financement de cet aménagement
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

#### 4. Affaires domaniales -

##### a) Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
30/05/07	IMMOSTOC	Immeuble cadastré section 2 n° 190 avec 358 m2	Lieudit Grande Voie	Renonce à exercer son D.P.U.
06/06/07	HAUMANT Denis	Terrain cadastré section 31 n° 25 avec 4280 m2	Lieudit « Le Torchamp »	Renonce à exercer son D.P.U.
07/06/2007	MARCINIAK/THILLIEZ	Immeuble bâti cadastré section 1 n° 45 et 46 avec 386 m2	Lieudit « La Bridolée »	Renonce à exercer son D.P.U.

##### b) Acquisition du complexe sportif du Centre Hospitalier

Par délibération du 06 février 2006 le conseil municipal a autorisé l'acquisition du complexe sportif cadastré section 12 n° 27 et 28 d'une contenance de 2 ha 93 a 27 ca appartenant au centre hospitalier pour un montant de 30 000 €.

Un procès-verbal d'arpentage a été établi par M. JUNG Dominique pour exclure le parking existant.

Il reste donc comme surface à acquérir par la commune de LORQUIN :

Section 12 n° 27 avec 26 a 77

Section 12 n° 28 avec 2 ha 53 a 01 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme sa volonté d'acquérir le complexe sportif appartenant au Centre Hospitalier aux conditions ci-dessus mentionnées
- autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir qui sera assorti d'une convention d'utilisation pour le Centre Hospitalier.

## **5. Décision modificative – Transferts de crédits.**

Le maire expose le projet de restauration intérieure de l'église réalisée par le Conseil de Fabrique à hauteur de 53 000 € T.T.C.

Il propose au conseil municipal de prendre en charge :

- le remplacement de l'autel de l'église qui s'élève à 13 000 € T.T.C
- le remplacement de 3 poteaux à incendie pour un montant de 15 000 €
- la réfection des murets au cimetière pour un montant de 3 500 €
- le transfert d'une somme de 20 000 € pour insuffisance de crédits sur l'opération n°13 – grosses réparations sur bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, moins une abstention, autorise :

- l'acquisition de l'autel pour l'église et sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur
- les transferts de crédits suivants :

Article 2315/13 -	Grosses réparations s/bâtiments :	+ 20 000 €
Article 21568/188 -	Acq. Matériel et outillage incendie :	+ 15 000 €
Article 2313/49 -	Remplacement autel de l'église :	+ 13 000 €
Article 2315/50 -	Travaux cimetière	+ 3 500 €
Article 2315/39 -	Création d'un bâtiment tertiaire	- 51 500 €

## **6. Etude de faisabilité destinée à la mise à niveau des équipements sportifs de la commune**

Par délibération du 14/6/2006, le conseil municipal avait chargé le maire de lancer une consultation pour faire réaliser une étude de faisabilité destinée à la mise à niveau des équipements sportifs de la commune.

4 architectes ont été consultés, seul M. GREBERT Jean-Claude, architecte à Strasbourg a répondu. Sa mission comprend l'étude de faisabilité ainsi que l'assistance à la rédaction d'un cahier des charges – programme pour un montant de 4 600 €.

A noter que le Conseil Régional n'a pas soutenu notre demande de financement

Le Crédit Mutuel propose à la commune un partenariat en vue de soutenir et d'encourager la pratique du sport à Lorquin. Sa participation s'élèverait à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte GREBERT J. Claude
- décide d'organiser une réunion avec le Crédit Mutuel et les associations sportives pour valoriser l'action du Crédit Mutuel
- autorise le maire à encaisser le chèque de 2 000,00 € du Crédit Mutuel.

## **7. Travaux de restauration du Rupt – Mission Ordonnancement, pilotage et coordination**

Le Maire soumet au conseil municipal la proposition financière du Bureau d'Etudes ECOLOR à FENETRANGE pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux de réhabilitation du ruisseau « Le Rupt » évaluée à 4 676,36 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer le contrat O.P.C. avec ECOLOR
- autorise le maire à lancer la consultation pour démarrer les travaux
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante et à payer tous les frais inhérents à cette opération.

## **8. Renouvellement du contrat d'entretien des fossés**

Le maire soumet au conseil municipal 2 devis concernant les travaux d'entretien, de débroussaillage et de fauchage des chemins et fossés communaux, à savoir :

- Devis SEINGUERLET à LORQUIN pour un montant de 2 427,15 € T.T.C.
- Devis TREMKLE à REDING pour un montant de 2 205,81 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de retenir l'offre TREMKLE à Réding pour une année.

## **9. Divers**

### **a) Déjections canines**

Le maire propose au conseil municipal d'installer à proximité des poubelles, sur la Place de l'Eglise, des distributeurs de sachets pour déjections canines. Avis favorable du conseil.

### **b) Plan canicule**

Monsieur SEROT est chargé de procéder au recensement des personnes qui souhaitent l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels dans le cadre du plan « canicule 2007 ».

### **c) Numérisation du cadastre**

Le conseil émet un avis favorable au transfert de compétences concernant la numérisation des plans cadastraux à la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres.

d) Nouvelle Perception

Le Service des Domaines a fixé la valeur locative du bâtiment « Perception » avant travaux et après travaux. La Préfecture devrait nous communiquer dans les prochains jours l'avis de la commission qui examinera notre dossier pour l'attribution d'une subvention D.D.R.

Enfin, le maire informe le conseil municipal que :

- le Club de Lutte a remporté quelques médailles aux Championnat de France de Lutte qui s'est tenu à LIMOGES
- des travaux de sécurisation seront réalisés au cimetière côté haut.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 10.